



Section départementale de Seine-Saint-Denis
SNFOLC 93 – Union locale FO
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100 Montreuil
Tél. / fax : 01.55.86.24.47 ou 06.63.14.12.45
Mail : snfolc93@gmail.com

Montreuil, le 6 janvier 2016

REFORME DES COLLEGES :

**La Direction académique confirme le passage en force ...
et revendique l'explosion de nos obligations de service !**

Une seule issue : préparer la grève pour en imposer l'abrogation !

**Le 26 janvier, un appel national à la grève est lancé par 13 organisations syndicales nationales pour
"monter d'un cran dans la mobilisation" pour l'abrogation de la réforme des collèges.**

Une délégation du SNFOLC 93 a été reçue mercredi 6 janvier par M.NOE (Directeur académique adjoint) et Mme AMIOT (Chef de la DAFPEN du Rectorat de Créteil) sur la réforme des collèges.

Nous étions porteurs de prises de position de 18 collèges du département réaffirmant la revendication : *Nous ne voulons pas mettre en œuvre la réforme des collèges, nous voulons son abrogation !*

Les réponses apportées par la direction académique sur les trois sujets sur lesquels nous avons concentré nos interventions ont confirmé la volonté du ministère de passer en force, et ce malgré le rejet grandissant qui s'exprime dans les salles des professeurs. Destruction totale du cadre national des enseignements, obligations de service définies en grande partie au niveau de l'établissement, obligations de multiplier les réunions de « concertation » à tous les niveaux... si cette réforme des collèges devait s'appliquer, ce sont les principes mêmes de l'Ecole Républicaine qui seraient remis en cause. Qu'on en juge dans ce compte-rendu succinct.

1) DHG et Postes : Autonomie des établissements renforcée

FO : « Prenons un collège du département qui a été doté, en janvier 2015, de 532 heures. Si on applique les règles données par le ministère (26h + 2.75h d'autonomie par classe), on arrive à 460h, soit -72h. Nos calculs sont-ils justes ? »

IA : « *Nous ne pouvons pas répondre actuellement car nous sommes en dialogue de gestion mais vu les volumes globaux, nous ne sommes pas inquiets. Les élèves ne pourront pas avoir plus de 26 heures, EPI et AP comprises, c'est le pilier de la réforme, donc on ne va plus multiplier les options.* »

IA : « *Tout ne va pas disparaître, mais toutes les offres de formation doivent rentrer dans les 28.75h. Il en sera ainsi des sections européennes, du grec, du latin, des langues dites rares, de l'option découverte professionnelle qui pourra être traitée en EPI.* »

IA : « *Pour les langues, on attend la carte des langues qui va être fixée au niveau académique, notamment pour les bi-langues, qui devront correspondre à une continuité avec le premier degré. Aujourd'hui, 75% des collèges ont une bi-langue sur l'académie, c'est beaucoup.* »

FO : « De nombreux collègues expriment à juste titre des inquiétudes sur les postes, devenus variables d'ajustement en fonction des EPI, AP... du projet d'établissement »

IA : « *Là encore, nous ne pouvons rien dire aujourd'hui. Comme cela doit être discuté dans les conseils pédagogiques, dans les établissements, nous ne savons pas encore sur quelles disciplines il y aura des incidences.* »

FO : « Quelle réflexion sur les profs d'arts-plastiques et d'éducation musicale ? »

IA : « *La semestrialisation est une possibilité dans le cadre de l'autonomie. Elle peut être réfléchiée en conseil pédagogique pour s'adapter aux Ressources Humaines et aux locaux.* »

2) La préparation « pédagogique » de la mise en place de la réforme : des obligations de service qui explosent, définies au niveau de chaque établissement

FO : « De nombreux collègues se sont sentis obligés de participer à la première phase de « formation-formatage » à la réforme, comme dans un collège où on apprend que ce sont 7 collègues contractuels qui ont été désignés volontaires... Nous vous demandons de ne pas les mettre en avant dans leurs établissements, au risque de créer des tensions dans les salles des professeurs où le rejet est majoritaire. »

IA : « Trois jours sont disponibles pour les établissements. Chaque établissement, chaque district a la possibilité de s'adapter à son environnement. Il va y avoir des formations jusqu'à début juillet. A priori, ce sont les collègues qui ont participé à la première phase qui animeront ces formations. Si cela pose problème, le chef d'établissement nous le signalera et nous solliciterons les inspecteurs ou les formateurs académiques. Il doit en plus y avoir deux journées par discipline, donc les IPR seront très pris. »

FO : « Sur quel temps comptez-vous organiser ces formations ? »

IA : « Si dans un collège il n'y a eu que 2 jours faits et que le 3^e se fait au moment de la pré-rentree ça ne nous pose pas de problème. A priori, une sera sur les heures de cours, les autres se feraient sur d'autres temps. **Le mercredi après-midi, le samedi matin, pendant les vacances, tout est possible, c'est le chef d'établissement qui décide.** J'ai par exemple bien choisi pour ma part de former les formateurs académiques pendant les vacances de Toussaint ».

FO : « Un collègue peut-il faire valoir sa liberté pédagogique, ne pas aller aux journées banalisées s'il ne travaille pas, ou faire cours ? »

IA : « S'il y a une convocation non. La formation fait partie des obligations de service des enseignants. Si les enseignants sont convoqués nous ne voyons pas pourquoi ils n'iraient pas. Nous sommes des fonctionnaires : la réforme a été décidée, elle va s'appliquer. »

IA : « Le cadre d'exercice de la liberté pédagogique c'est le projet d'établissement. La liberté pédagogique ne va plus être individuelle mais en partie collective ».

FO : « Qu'est-ce qui arrive si un professeur refuse de faire des EPI ? »

IA : « In fine la répartition de service incombe au chef d'établissement. »

FO : « Les réunions de cycle CM1-CM2-6^e sont-elles obligatoires ? »

IA : « Comment imaginez-vous de travailler avec des élèves de 6^e sans avoir rencontré leurs enseignants de primaire ? Nous réaffirmons les cycles. Si mon supérieur hiérarchique me convoque je ne me pose pas la question, ça doit être le cas pour tous les fonctionnaires. »

FO : « Vous vous rendez compte du travail en plus que ça représente ? »

IA : « C'est inclus dans les missions des enseignants de préparer ses cours. La réforme incite à préparer de manière collective. Travailler en équipe est une compétence fondamentale des enseignants. »

FO : « Une enseignante désignée d'office au conseil pédagogique, est-ce que c'est normal ? »

IA : « Le conseil pédagogique se construit avant tout sur le volontariat mais après il faut étoffer en fonction du besoin d'expertise du chef d'établissement. Relisez le texte de 2014. Si le chef d'établissement le demande, oui c'est une obligation. »

Le représentant du ministère l'affirme sans détours : oui, pour définir localement l'organisation des enseignements (horaires, EPI, AP...), pour définir les contenus d'enseignement (pour chaque niveau des cycles 3 et 4), les enseignants seraient contraints de multiplier les réunions en dehors des heures de cours, y compris pendant les vacances...

Et ce au moment où le gouvernement cherche, en application de l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération), à faire des économies sur le dos des fonctionnaires, via les remises en cause du cadencement maximal (à titre d'exemple, un certifié qui fait toute sa carrière au grand choix gagne 89 000 euros de plus que son collègue qui fait sa carrière à l'ancienneté, sur les 30 premières années d'exercice), ou à promouvoir les primes « au mérite » pour justifier le blocage du point d'indice et donc du traitement...

Conclusion : il faut préparer la grève pour les arrêter !

Le 26 janvier, un appel national à la grève est lancé par 13 organisations syndicales nationales pour "monter d'un cran dans la mobilisation" pour l'abrogation de la réforme des collègues.

Ce même 26 janvier, les fédérations de fonctionnaires (FO, CGT, Solidaires, rejointes par la FSU93) appellent l'ensemble des agents des trois fonctions publiques à la grève pour l'augmentation générale des salaires et la défense des services publics.

Le SNFOLC 93 appelle les collègues à se réunir en heures d'informations syndicales, en assemblées générales, à discuter de ce compte-rendu, à prendre position pour la grève, la grève pour gagner, la grève unie jusqu'au retrait !